

# Intervention en fonds propres - Capzanine

## CAPZA

### Présentation du dispositif

Capzanine est un fonds d'investissement qui peut intervenir par apport en fonds propres.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Capzanine intervient dans les entreprises de tout secteur d'activité sans exclusion. Ces entreprises sont non cotées et sont valorisées entre 20 et 400 millions €.

Cette intervention se fait dans des sociétés de capitaux (SA ou SAS). Si l'entreprise n'est pas sous une de ces 2 formes juridiques, elle devra en adopter une.

#### Pour quel projet ?

##### — Présentation des projets

Les interventions de Capzanine concernent des opérations de développement, de transmission ou de croissance externe.

Capzanine intervient en capital-développement ou en capital-transmission (Buy Out ou LBO).

L'intervention de Capzanine peut se faire selon plusieurs modalités (souscriptions d'actions, obligations convertibles, actions ou obligations à bons de souscriptions d'actions, etc.).

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant d'intervention de Capzanine varie en fonction du projet de développement de l'entreprise.

Capzanine intervient de façon minoritaire, mais participe à la gouvernance de l'entreprise et demande à siéger au conseil d'administration.

Capzanine est abondé par des fonds européens, via une intervention du FEI (Fonds Européen d'Investissement).

#### Pour quelle durée ?

Un pacte d'associés détermine, dès la souscription, les conditions de sortie du fonds. La date de désengagement est fixée d'un commun accord entre le fonds d'investissement et l'entreprise.

---

## Organisme

### CAPZA

- 103 rue de Grenelle  
75007 PARIS  
Téléphone : +33 (0)142 603 805  
E-mail : [contact@capzantine.com](mailto:contact@capzantine.com)  
Web : [www.capzantine.com](http://www.capzantine.com)